

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 55245 du 1<sup>er</sup> août 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1413736S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;  
Vu la décision n° 91201 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325285S);  
Vu la décision n° 107894 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325213S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2014:

<b>Lancesseur</b> , Laurent	Nigend : 189 135	Numéro de livret de solde : 8 039 059
<b>Peruggia</b> , Romuald	Nigend : 170 386	Numéro de livret de solde : 8 025 776
<b>Griffoul</b> , Olivier	Nigend : 168 310	Numéro de livret de solde : 8 024 048

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 2014:

<b>Desèvre</b> , Cyril	Nigend : 190 933	Numéro de livret de solde : 6 574 012
<b>Djebari</b> , Laurent	Nigend : 160 530	Numéro de livret de solde : 8 017 536

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
T. MORTEROL